

BE-A0523_713329_713630_FRE

Inventaire des archives du couvent des célestines à Huy, 1671-1797



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Conditions de reproduction.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Historique.....	5
L'ordre des annonciades célestes.....	5
Le couvent des célestines à Huy.....	8
Liste des supérieures.....	10
Contenu et structure.....	11
Sélections et éliminations.....	11
Mode de classement.....	11
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	13
Couvent des célestines de Huy.....	13

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:
Couvent des célestines à Huy

Période:
1671 - 1797

Numéro du bloc d'archives:
BE-A0523.7395

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 4.00
- Etendue inventoriée: 0.30 m

Dépôt d'archives:
Archives de l'Etat à Liège

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Tous les documents sont communicables, s'ils sont en bon état.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

Les documents peuvent être reproduits selon les tarifs ¹et règlements appliqués par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

1 Voir arrêté ministériel du 25 mai 2018 fixant les tarifs pour des prestations effectuées par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Couvent des célestines de Huy.

HISTORIQUE

L'ORDRE DES ANNONCIADES CÉLESTES

²L'ordre des annonciades ³célestes ⁴ou célestines, une congrégation de femmes contemplatives, a toujours connu un rayonnement relativement modeste. À la veille de la Révolution française, il ne comptait qu'une cinquantaine de couvents après deux siècles d'existence. Aujourd'hui, la crise des vocations aidant, il n'existe plus que quatre monastères dans le monde. Ce constat étant posé, il est assez étonnant de remarquer qu'un intérêt manifeste se développa à l'égard de cette congrégation dans nos régions. Pas moins de six couvents y virent ainsi le jour entre 1623 et 1640 dans la partie méridionale du territoire ⁵.

1. Marie-Victoire Fornari et la fondation de l'ordre

L'ordre des annonciades célestes fut fondé par Marie-Victoire Fornari en 1604. Marie-Victoire (Maria Vittoria) Fornari naquit à Gênes en 1562. Elle était la fille de Gerolamo de Fornari et de Barbara Veneroso. Les Fornari appartenaient à la petite noblesse de la ville et eurent plusieurs enfants. Le 21 mars 1579, Marie-Victoire épousa Giovanni Strata, un noble génois. Ils eurent six enfants dont le dernier naquit un mois après le décès de son père survenu le 30 novembre 1587.

Devenue veuve, Marie-Victoire s'occupa de ses enfants mais, attirée par la vie religieuse, elle prêta déjà trois vœux. Elle promit ainsi de rester chaste, de ne plus assister à des réunions mondaines et de ne plus porter de soie dans ses vêtements. Ses trois fils firent profession chez les minimes ⁶et ses deux filles

2 Cet historique est repris intégralement de M. LIBERT, L'ordre des annonciades célestes ou célestines. Monasticon, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2000 (Introduction bibliographique à l'histoire des couvents belges antérieure à 1796, 28), p. 41-54.

3 À ne pas confondre avec l'ordre franciscain des annonciades royales ou françaises fondé par Jeanne de Valois en 1502. Pour en savoir plus au sujet de cet ordre dans nos régions, nous invitons le lecteur à se référer à : M. CARNIER, De orde van de allerheiligste maagd Maria of (Franse) annuntiaten : monasticon, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 1998 (Introduction bibliographique à l'histoire des couvents belges antérieure à 1796, 8).

4 La tradition veut que ce soit à Tournai que naquit l'usage de les appeler "annonciades célestes" ou "célestines", en raison de la couleur bleue de leur scapulaire, de leur ceinture et de leur manteau.

5 On peut considérer l'implantation comme exclusivement francophone si l'on excepte le couvent de Tongres [Tongerren] où une communauté ne vécut que durant trente ans.

6 Le quatrième fils, le dernier né, était décédé à l'âge de dix ans.

devinrent chanoinesses du Latran à Gênes.

L'éducation de ses enfants terminée, elle se consacra pleinement au projet qu'elle mûrissait depuis longtemps de fonder un ordre consacré à la Vierge. Elle fut soutenue dans son entreprise par son confesseur, le père jésuite Bernardino Zanoni ⁷. Sa première tentative essuya un refus de l'archevêque de Gênes, le cardinal Horatius Spinola (1600-1616), car la stabilité matérielle de la nouvelle fondation n'était pas assurée.

Marie-Victoire rejoignit alors une communauté laïque de femmes en espérant les convaincre d'adhérer à son projet, mais cette tentative se solda à nouveau par un échec. En 1602, elle fit une nouvelle demande auprès de l'archevêque qui consentit. Dans le même temps, le sénat de Gênes donna l'autorisation de construire un monastère sur un terrain que la fondatrice avait acheté à sa sœur.

Quatre dames se joignirent à elle pour cette fondation : Cécilia Pastori, Clara Spinola, Maria Tacchini et Vicentina Lomellini. Cette dernière endossa même les frais de construction du bâtiment. Elle était l'épouse de Stephano Centurione, un noble génois, qui, comme elle, avait l'intention d'entrer en religion ⁸.

De son côté, le père Zanoni se chargea de rédiger les constitutions du nouvel établissement et en obtint l'approbation de l'archevêque de Gênes. Le 15 mars 1604, le pape Clément VIII (1592-1605) approuva les constitutions de la nouvelle congrégation dont les religieuses prirent le nom d'annonciades. Le 19 juin 1604, dix sœurs entrèrent dans la clôture du premier monastère. Marie-Victoire Fornari fut la première à prêter les vœux solennels le 2 août de la même année ⁹ et les autres religieuses prirent l'habit le 7 septembre 1605. La fondatrice de l'ordre mourut dans le couvent de Gênes le 15 décembre 1617 et fut béatifiée par Léon XII (1823-1829) le 21 septembre 1828.

2. Développement de l'ordre

La congrégation se développa surtout en Italie et en France. Le second monastère fut fondé à Pontarlier (Franche-Comté) en 1612 par Etiennette Delizet (1583-1628) ¹⁰. Quatre couvents, dont trois en France, étaient établis

7 Bernardino Zanoni (1538-1620) était déjà prêtre et professeur de lettres lorsqu'il entra dans la Compagnie de Jésus en 1563. Après des missions apostoliques dans plusieurs villes d'Italie du Nord, il fut envoyé à Gênes en 1580 où il vécut jusqu'à mort. Son activité principale fut la catéchèse. Il apporta son aide à Camille Medea Patellani dans la création d'un groupe de femmes qui se consacrèrent à l'éducation des jeunes filles, les " Medee " (institut de vie apostolique à vœux simples). Il joua également un rôle considérable dans la fondation de l'ordre des annonciades célestes. M. COLPO, Zanoni (Bernardin), dans Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique, doctrine et histoire, Paris, 1994, t. XVI, col.1602-1603.

8 Devenu prêtre, c'est lui qui célébra la première messe dans la chapelle du monastère des annonciades célestes bâtie à ses frais. Cet office eut lieu le jour de la profession de son épouse. En 1605, il se soumit à la règle des carmes déchaussés et tenta sans succès de faire partager les règles des carmélites à la jeune communauté. En 1612, il prit l'habit des barnabites.

9 Les religieuses s'engageaient à respecter deux vœux supplémentaires en plus des trois vœux solennels : la clôture perpétuelle et le respect de la règle en ce qui concerne les contacts avec leurs parents.

10 Cette dernière créa également deux autres couvents à Vesoul (Bourgogne) (1613) et à Nozeroy (Lorraine) (1620).

lors du décès de Marie-Victoire Fornari. L'ordre continua ensuite à se développer et, en 1771, il comptait 53 fondations réparties en Italie (dont trois dans la seule ville de Gênes), en France, dans les Pays-Bas méridionaux, dans la principauté de Liège, en Allemagne et au Danemark.

Dans nos régions, le premier couvent fut fondé à Tournai en 1624 par des religieuses de Pontarlier et trois ans plus tard, des sœurs de Nancy ouvrirent une maison à Liège. L'année suivante, des religieuses de Tournai ouvrirent un monastère à Mons. En 1631, c'est à Namur que des sœurs de Nancy et de Liège implantèrent une nouvelle communauté. En 1637, la maison de Liège créa une fondation dans la ville de Huy. Enfin, un cloître vit le jour à Tongres [Tongerren] en 1640 grâce à des sœurs de Tournai mais, à la suite de l'incendie de ses bâtiments, cette communauté vint s'installer à Liège en 1677.

D'autre part, des tentatives de fondation échouèrent à Louvain [Leuven] (1629), Bruxelles (1637) et Dinant (1638).

Les couvents des Pays-Bas méridionaux furent supprimés en 1784 à la suite des mesures prises par Joseph II (1780-1790) à l'encontre des communautés contemplatives et la majorité des autres maisons (en France, Italie et principauté de Liège) furent également supprimées sous la Révolution ou l'Empire.

Quelques monastères furent restaurés durant le second quart du XIXe siècle, mais aucun ne le fut dans nos régions. L'ordre ne retrouva d'ailleurs jamais l'importance qu'il avait connue sous l'Ancien Régime et, en 1871, il ne subsistait plus que cinq cloîtres (trois en Italie et deux en France). Le déclin de la vocation monastique durant la seconde moitié du XXe siècle contribua également à la ruine de la congrégation qui ne comptait plus à la fin de l'année 1993 que 39 religieuses au sein de quatre couvents.

3. Organisation de l'ordre

Approuvées en 1604, les constitutions de l'ordre des annonciades célestes le furent à nouveau le 6 août 1613 par le pape Paul V (1605-1621). Le 13 août 1631, Urbain VIII (1623-1644) étendit ces constitutions et ordonnances à tous les monastères de la congrégation fondés ou à venir. Enfin, le nouveau code de droit canon promulgué en 1917 amena la Sacrée Congrégation des Religieux à apporter quelques aménagements qui furent approuvés le 2 février 1934.

Bâties sur la règle de saint Augustin, les constitutions comportaient certaines spécificités qui les rendaient assez contraignantes. Les religieuses étaient soumises à une clôture très stricte. En outre, elles ne pouvaient voir leurs parents au parloir que six fois par an et trois fois seulement avec la grille ouverte. Les jeûnes étaient fréquents. Les offices ne pouvaient être accompagnés ni par des chants, ni par de la musique et l'église devait être décorée avec sobriété. Les couvents ne pouvaient être dotés d'un jardin d'agrément et aucun instrument de musique n'était admis dans la clôture. Les communautés ne pouvaient pas accepter de pensionnaires, même si des candidates pouvaient laisser espérer leur entrée en religion.

Contemplatives, les religieuses devaient néanmoins confectionner des corporaux et purificatoires " tout le temps qui restera après avoir accompli les

devotions, & les œuvres nécessaires pour la maison " ¹¹. Leur confesseur ordinaire devait ensuite distribuer ces réalisations aux églises pauvres. Les religieuses de chœur obtenaient une voix élective trois ans après leur profession. Les sœurs choisies pour exercer les principaux offices (prieure, assistante, discrètes et maîtresse des novices) étaient élues par l'ensemble du chapitre. Ensuite, la prieure, son assistante et les sœurs discrètes procédaient à l'élection des offices moins importants (économiste, infirmière...). Des conditions d'âge et d'ancienneté devaient être prises en considération lors de l'élection des quatre offices majeurs ¹². La durée de ces quatre derniers mandats était de trois ans, alors que les autres fonctions pouvaient varier entre une et trois années.

Une communauté idéale devait compter 33 religieuses de chœur (rappelant l'âge du Christ à son décès) et sept converses (rappelant les sept plaies de la crucifixion).

Le costume des annonciades se compose d'une robe blanche et d'un scapulaire, d'une ceinture et d'un manteau bleu. Cette couleur leur valut le qualificatif " célestes " et la tradition veut que ce soit à Tournai qu'il leur fut attribué pour la première fois.

LE COUVENT DES CÉLESTINES À HUY

¹³Le 26 août 1634, Marie Anne Mauhain, prieure du couvent des célestines de Liège-en-Île, obtient l'autorisation du prince-évêque Ferdinand de Bavière (1612-1650) de fonder une nouvelle maison de l'ordre à Huy. La mort l'empêche de mener ce projet à son terme et ce n'est que trois ans plus tard que la prieure Marie Victoire Poiret effectue de nouvelles démarches à ce sujet. Le magistrat hutois se montre tout d'abord réticent, mais la veuve du mayeur Ruelle apporte son aide aux religieuses et les autorités accordent les autorisations nécessaires. Le 12 décembre 1637, cinq religieuses, dirigées par la sœur Marie Angélique de Wasçervas, quittent la cité ardente pour rejoindre Huy. Elles logent tout d'abord dans le refuge de l'abbaye du Val-Notre-Dame en attendant de trouver une maison. Les religieuses s'installent ensuite définitivement dans une demeure située entre la rue des Augustins et la ruelle des Cygnes. Elles n'apportent pas de grandes modifications au bâtiment, mais font rapidement construire une chapelle ¹⁴.

Des dissensions voient rapidement le jour au sein de la jeune communauté et cinq semaines après son installation, la prieure du couvent de Liège Marie

11 Constitutions des religieuses de l'Ordre de l'Annonciade, sous la règle de saint Augustin : Fondées à Gennes, l'an de notre Salut 1604, Lyon, 1628, p. 26.

12 Par exemple, la prieure devait être âgée de quarante ans au minimum et être en religion depuis au moins huit années.

13 Cet historique est repris intégralement de M. LIBERT, L'ordre des annonciades célestes ou célestines... op.cit., p. 41-44 qui a repris l'essentiel des informations dans la chronique du couvent de Liège-en-Île : [LALOIRE] Sœur Marie Françoise Augustine Joseph, Histoire de l'établissement de l'ordre de l'annonciade céleste dans la ville de Liège, Liège, [1746-1747].

14 J. FRESON, " Notice historique sur les anciens monastères des ursulines, des annonciades célestes, des carmélites déchaussées, & des sépulcrines, de Huy ", dans Annales du Cercle hutois des Sciences et des Beaux-Arts, Huy, 1886, t. VII, pp.313-314.

Victoire Poiret se rend à Huy avec trois religieuses pour rétablir l'ordre. Quatre religieuses fondatrices sont renvoyées à Liège et la sœur Wasçervas est démise de ses fonctions de prieure. De nouvelles élections amènent la mère Poiret à la tête du monastère. Elle revient donc à Huy le 15 février 1638, accompagnée de neuf religieuses.

En 1640, la mère Poiret est élue prieure du couvent de Liège-en-Île et la sœur Marie Alexis Dorjo lui succède à la tête de la maison hutoise. La mère Poiret espérait diriger les deux communautés, car elle exige de la sœur Dorjo qu'elle lui rende compte de sa gestion. La communauté liégeoise accueille ce projet avec beaucoup de réticences. Trois ans plus tard, la sœur Dorjo remet son mandat pour raisons de santé. La mère Poiret est élue prieure de la maison de Huy et les sœurs de Liège s'empressent alors de lui donner l'autorisation de rejoindre ce couvent.

En 1647, le grand vicaire effectue plusieurs visites au monastère et impose plusieurs aménagements sur le plan temporel et spirituel. Il dépose notamment la mère Poiret et la renvoie à Nancy, dans son monastère d'origine.

Deux ans plus tard, le grand vicaire résout de mettre fin au litige qui oppose les couvents de Huy et de Liège-en-Île au sujet de droits acquis à ce dernier.

Malgré un accord entre les avocats des deux parties, la communauté de Huy refuse de céder et l'affaire reste en suspens durant de nombreuses années.

En 1668, la maison est en proie à des querelles internes et le grand vicaire doit intervenir à nouveau. Il nomme une nouvelle prieure sans avoir recours au chapitre et réprime les trop grandes libertés que les sœurs ont prises avec les séculiers. Trois mois plus tard, en septembre, il nomme une nouvelle prieure, Marie Claire de Boilleau de Pouxhon, qu'il fait venir du cloître de Liège-en-Île. Cette dernière réussit à rétablir la concorde au sein de la communauté hutoise, mais aussi dans les liens qui l'unissent avec le monastère liégeois. Ce n'est qu'en 1671, que le grand vicaire autorise à nouveau la communauté à élire capitulairement celles qui doit la diriger.

En 1675, après la prise de la ville par les troupes françaises, certaines religieuses se réfugient dans le couvent de Liège-en-Île où elles restent durant près de deux années.

Quatorze ans plus tard, Huy essuie un nouveau siège et les célestines doivent fuir. Trois sœurs restent dans le monastère, quelques-unes se rendent au château et la majorité d'entre elles sont accueillies par la communauté de Liège-en-Île où elles vivent durant près de six mois. Deux religieuses sont également hébergées par les sœurs de Mons¹⁵. La maison connaît ensuite une période difficile et les religieuses de Liège-en-Île accueillent quatre sœurs hutoises durant seize mois pour la soulager.

En 1691, la prieure du couvent de Liège-en-Île, Marie Ursule Devisé est choisie comme prieure à Huy. Elle rejoint le monastère le 5 novembre, accompagnée d'une religieuse liégeoise. Le siège de la ville de 1693 n'occasionne aucun dommage au cloître. En 1697, la mère Devisé et la sœur qui l'a suivie six ans plus tôt retournent à Liège.

En 1737, les religieuses font démolir leur couvent devenu vétuste et le remplacent par une nouvelle construction¹⁶.

15 Une de ces sœurs ne rejoint la communauté de Huy qu'en 1703. AEM, Fonds des obituaires, n°20 : Annales du monastère de Mons, [Mons], [1656-1781], f°34r, 40r.

16 [DE SAUMERY P.A.], Les délices du païs de Liège, ou description géographique,

Lors de sa suppression, le 30 vendémiaire an V (21 octobre 1796), la maison compte 13 choristes et quatre converses ¹⁷. Deux ans plus tard, les bâtiments sont vendus à un certain Nicolet pour 192.000 livres ¹⁸.

LISTE DES SUPÉRIEURES

19

1. Marie Angélique de Wasçervas (1637-1638) ²⁰
2. Marie Victoire Poiret (1638-1640) ²¹
3. Marie Alexis Dorjo (1640-1643) ²²
4. Marie Victoire Poiret (1643-1647) ²³
5. Marie Stanislas Van Hove (1647-1653)
6. Marie Pacifique d'Heure (1653-1659)
7. Marie Joseph Bernardine Hamoir (1659-1668)
8. Marie Antoinette Doneux (1668) ²⁴
9. Marie Claire Boileau de Pouxhon (1668-1674) ²⁵
10. Marie Ursule Devisé (1691-1697)
11. Marie Elisabeth ? (1705)
12. Marie Madeleine Joseph Mathurain (1796)

topographique et chorographique des monumens sacrés et profanes de cet évêché-principauté et de la comté de Namur, Liège, 1740, t. II, p.75.

17 AÉL, Fonds français, Préfecture, n°1947 ; J. FRESON, " Les Monastères de Huy et de la banlieue lors de leur suppression ", dans Annales du Cercle hutois des Sciences et des Beaux-Arts, Huy, 1891, t. IX, pp.231-233.

18 R. DUBOIS, Les rues de Huy, Huy, 1910, p.92.

19 Cette liste incomplète a été établie à partir des documents suivants : [LALOIRE] Sœur Marie Françoise Augustine Joseph, Histoire de l'établissement de l'ordre de l'annonciade céleste dans la ville de Liège, Liège, [1746-1747] ; et le n°66 du présent inventaire.

20 Elle fut relevée de ses fonctions en raison de son immaturité.

21 Elle se démet de sa charge, car elle a été élue prieure de la communauté de Liège.

22 Elle se démet de sa charge pour des raisons de santé.

23 Elle est relevée de sa charge par le grand vicaire.

24 Elle est nommée par le grand vicaire et ne reste que trois mois en charge.

25 Elle est nommée par le grand vicaire en 1668 puis élue capitulairement en 1671.

Contenu et structure

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Aucun article n'a été éliminé.

MODE DE CLASSEMENT

Les archives des célestines de Liège et Huy avaient été réunies dans une série continue. Les archives de Huy portaient les numéros 64 à 66/bis. Elles ont été renumérotées de 1 à 4 en 2023. Une table de concordance se trouve en fin d'inventaire.

Description des séries et des éléments

- | | | |
|---|--|-----------|
| 1 | COUVENT DES CÉLESTINES DE HUY
Registre aux paiements des redevances en nature. 1744-1796. | 1 volume |
| 2 | Registre aux paiements des redevances en argent et aux fermages. 1745-1797. | 1 volume |
| 3 | Procédures. 1680-1714. | 1 chemise |
| 4 | Registre de recettes et dépenses diverses. 1671-1682. | 1 volume |